



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-127833>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **25-127833**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : APHP GHU Sorbonne Université

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 26750045201928

Ville : Paris

Code postal : 75013

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&searchAnnCons&keyWord=APHPSU&categorie=0&localisations=>

Identifiant interne de la consultation : APHPSU25-057

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Cellule des Marchés

Adresse mail du contact : secretariat.cellule-marche@psl.aphp.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 142176411

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Habilitation à exercer l'activité concernée : - Formulaire DC1 - Formulaire DC2 Pour les entreprises nouvelles : - copie certifiée du récépissé de dépôt des statuts transmis par le centre de formalités des entreprises. Les entreprises peuvent présenter tout élément factuel et probant permettant d'apprécier leurs capacités financières, techniques et professionnelles
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du

marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin et notamment dans le domaine hospitalier ; - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - Les moyens matériels et notamment dans le domaine des travaux spécifiés dans le cadre du marché ; - Références similaires dans le domaine hospitalier dans le cadre du présent marché

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 17/12/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Critère 1 : LA VALEUR ECONOMIQUE (sur 11 points), partagé en 2 éléments d'appréciation : - Élément d'appréciation n°1 : au regard du prix global et forfaitaire de l'acte d'engagement (noté sur 8 points) - Élément d'appréciation n°2 : cohérence quantitative et technique entre la DPGF et le DCE (noté sur 3 points) Critère 2 : LA VALEUR TECHNIQUE (sur 8 points) : partagé en 3 éléments d'appréciation : - Élément d'appréciation n°1 : Moyens humains à disposition et encadrement mis en place (noté sur 3 points) ; - Élément d'appréciation n°2 : Qualité des fournitures et équipements proposés (noté sur 2 points) ; - Élément d'appréciation n°3 : Moyens mis en place pour respecter le planning et méthodologie de réalisation des travaux au regard du DCE (noté sur 3 points) Critère 3 : Moyens mis en œuvre par la société concernant le développement durable dans le cadre de l'exécution du présent marché (noté sur 1 point)

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Remplacement du groupe froid du bâtiment Cuisine du Personnel – Hôpital Pitié-Salpêtrière

Code CPV principal - Descripteur principal : 45331231

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Remplacement du groupe froid du bâtiment Cuisine du Personnel – Hôpital Pitié-Salpêtrière

Lieu principal d'exécution du marché : Paris 75013

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : La date limite de la visite obligatoire est fixée au 17 décembre 2025 à 12:00:00

Autres informations complémentaires : La date limite pour toute question est fixée au 8 décembre 2025 à 12:00:00. Négociation : Après la date limite de réception du dossier de candidature et d'offre, le groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université se réserve le droit d'engager une négociation avec avec les candidats dont la note relative à la valeur technique de leur offre est supérieure ou égale à la moitié de la note maximale pouvant être obtenue. Dans l'hypothèse où aucun candidat n'atteindrait ce seuil, la négociation serait engagée avec les trois premiers candidats (ou

moins si le nombre de candidats est inférieur à trois) arrivés en tête à l'issue d'une première analyse des offres. Modalités essentielles de financement et de paiement : L'exécution du marché sera financée par le budget du groupe hospitalier Sorbonne Université. Le paiement s'effectue selon les règles de la comptabilité publique, dans les conditions prévues au chapitre 2 « prix et 3/3 règlement » du cahier des clauses administratives générales - Travaux. En application de l'article R. 2192-11 1° du code de la commande publique relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, le délai de paiement est de 50 jours à compter de la présentation de la demande de paiement. Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du Titulaire ou du sous-traitant payé directement, conformément à la réglementation en vigueur notamment aux dispositions des articles R. 2192-31 à R. 2192-36 du Code de la commande publique. Variantes : Les variantes sont interdites.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/11/2025